

Revue générale de droit



J.-Gaston DesCôteaux 1934-1984

Gérald-A. Beaudoin

Volume 17, Number 1-2, 1986

Hommage à J.-Gaston DesCôteaux : le droit du travail dans l'ordre juridique actuel

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1059319ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1059319ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Beaudoin, G.-A. (1986). J.-Gaston DesCôteaux 1934-1984. *Revue générale de droit*, 17(1-2), 11-15. <https://doi.org/10.7202/1059319ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1986

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

J.-Gaston DESCÔTEAUX 1934-1984 ET SON ŒUVRE

J.-Gaston DesCôteaux 1934-1984

Hommage rendu par
GÉRALD-A. BEAUDOIN

Professeur titulaire à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

En 1979, la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation moderne. Cette faculté, qui est jeune, est probablement unique au Canada, par son bilinguisme, son bi-juridisme, ses études graduées dans les deux disciplines et les deux langues, et, son Centre des droits de la personne.

Toute faculté de droit qui dure et qui rayonne doit beaucoup à ses pionniers.

Gaston DesCôteaux n'a pas fondé notre Faculté de droit mais il en fut l'un des pionniers. C'est tout dire!

Notre collègue a vu le jour dans la Mauricie, à Shawinigan, au Québec, le 1^{er} octobre 1934. Il fit ses études primaires en Mauricie et ses études secondaires au séminaire des Oblats à Chambly - Bassin ainsi qu'au collège Ste-Marie à Montréal. L'Université de Montréal lui décernait un baccalauréat ès Arts en 1955. Il obtint une licence en philosophie (L.Ph.), en 1956, à l'Université d'Ottawa. C'est dans nos murs également qu'il fit ses études de droit, décrochant sa licence en droit en 1959. Il ne s'arrêta pas en si bon chemin et entreprit avec succès des études postgraduées. Il vécut un an à Paris avec son épouse Nicole. Il en profita pour faire un voyage en Allemagne, en Autriche et en Angleterre. En 1961, l'Université de Paris lui octroyait un diplôme d'études supérieures en information (D.É.S.I). Il avait rédigé son mémoire sur le secret professionnel des journalistes. Il revint à l'Université d'Ottawa et, l'année suivante, il se mérita le diplôme d'études supérieures en droit. Puis, il fit un stage de recherche à l'Institut des sciences sociales du travail de l'Université de Paris.

Gaston DesCôteaux joignit les rangs du corps professoral en 1961, après quelques mois de pratique en 1960 et après avoir été assistant de recherche chez nous en 1959-1960. Il devint professeur agrégé en 1966 et titulaire en 1972.

Il était membre du Barreau du Québec et de l'Association du Barreau canadien.

Il fut Boursier du gouvernement du Québec, du gouvernement français et de l'Imprimerie Le Droit-Leclerc.

C'est au droit du travail qu'il devait consacrer sa vie. Il dispensa un enseignement en ce domaine à la licence, aux études supérieures et au certificat. Il devint un spécialiste reconnu. Il enseigna cette matière pendant vingt-trois ans.

Ses activités professionnelles l'amènèrent à exceller dans le domaine du droit du travail. Il fut membre de la Conférence des arbitres du Québec et de la National Academy of Arbitrators (U.S.A.). Il enseigna à l'école du Barreau du Québec, de 1977 à 1979. En 1972, il fut rapporteur à la Conférence de l'Institut canadien d'administration publique. Il fut directeur adjoint des recherches à la Commission *Woods*, instituée par l'autorité fédérale.

Il s'établit dans l'ouest du Québec, au parc Champlain, dans un décor enchanteur. Et c'est là qu'il éleva sa famille et vécut des années fort heureuses avec Nicole, sa charmante épouse, et ses deux fils Jean-Gaston, médecin, et Francis, étudiant en droit à notre faculté. Avec Nicole, il meubla sa maison avec goût. Son immense jardin entouré d'une magnifique haie de cèdres porte son empreinte. Il savait bien recevoir. Il donna des *garden parties* que ses collègues et amis n'ont pas oubliées.

Il fut membre du bureau de direction du lycée Claudel, et des comités parents-professeurs au Ashbury College. Ses deux fils fréquentèrent ces deux institutions.

On lui doit, au chapitre des publications, un *Répertoire des décisions en application du Code du travail* en deux tomes. Le premier tome porte sur l'*Accréditation et questions connexes*, 1972, Éditions de l'Université d'Ottawa, 526 pages; le second est intitulé : *Mesures disciplinaires*, 1974, Éditions de l'Université d'Ottawa, 268 pages. Il est l'auteur d'un livre souvenir intitulé *Faculté de droit, Université d'Ottawa, 1953-1979*, de 320 pages. Il écrivit une dizaine d'articles, et quelques chapitres dans des ouvrages collectifs sur le droit du travail.

Il collabora à la Revue de notre faculté. De 1967 à 1970, il dirigea la Revue Justinien.

Gaston DesCôteaux sut rayonner à l'extérieur de la faculté. C'est ainsi par exemple qu'il fut, en 1963-1964, professeur de droit et conseiller juridique à l'Université Nationale du Rwanda, dirigée par le célèbre Père Georges Henri Lévesque, O.P., ainsi que conseiller du ministre de l'Éducation nationale du gouvernement rwandais. Il était alors en congé sans solde de l'Université d'Ottawa. M. Pierre Azard était, à l'époque, doyen de la faculté.

Il aimait beaucoup l'Afrique. Il recevait souvent les étudiants chez lui. Il aimait la discussion. Les Africains lui rendaient bien l'affection qu'il avait pour eux. À Butare, chez Gaston, tous étaient bienvenus et assurés d'un gîte, au besoin. Des juristes, des juges, des fonctionnaires venaient aussi lui rendre visite.

Mais les jours ne furent pas tous roses. Trois mois après son arrivée au Rwanda, une guerre civile éclata. Il connut alors avec Nicole la crainte et des nuits blanches. À son retour d'Afrique, un soir chez lui, il nous fit à ma femme et moi la relation de ces jours. Cet événement l'avait fait bien réfléchir.

Il fut rapporteur au Quatrième colloque international de droit comparé à l'Université d'Ottawa. Les Facultés de droit de Poitiers, Limoges et Bordeaux l'invitèrent à prononcer des conférences en 1970. Sa famille le suivit à l'étranger. Il fut professeur invité à la Faculté d'administration de notre université en 1975, 1976 et 1979, et également, à la Faculté de droit de l'université Laval en 1971. En 1962, il fit une communication au Congrès de l'Association Henri Capitant pour la culture juridique française et, en 1979, il en fit autant en Égypte cette fois. Ma femme et moi étions de ce voyage inoubliable avec Gaston, Nicole et leur fils Francis.

Fort actif au niveau des études supérieures, Gaston DesCôteaux dirigea des thèses de maîtrise et de doctorat, fut membre de nombreux jurys de thèses de maîtrise et en présida quelques-uns. Il fut membre de jury de thèse de maîtrise aussi à McGill.

Notre collègue Gaston DesCôteaux a rendu au-delà de 250 sentences arbitrales comme l'illustre mon collègue Nadeau dans un article de la présente livraison. Il sillonna le Canada avec sa famille. Il avait l'habitude d'amener sa famille avec lui. Il en profita pour visiter la côte occidentale américaine.

Il pratiqua plusieurs sports : le squash, le tennis, la natation, le ski et, à l'occasion, le canotage. Il aimait beaucoup la nature. Le parc Algonquin fut pour lui un lieu de prédilection.

Gaston DesCôteaux a occupé plusieurs postes administratifs à la faculté, et ce, depuis le début de sa carrière professorale. Il fut procureur de la Section de droit civil en 1962-1963; membre du Comité de planification scolaire de l'Université en 1968-1969; membre du Conseil et président de plusieurs comités pendant plusieurs années. Il fut membre du Sénat de l'Université de 1980 à 1983, membre du Conseil des Études de premier cycle, depuis sa création jusqu'à juillet 1982, et membre de la Commission de l'éducation permanente, du début jusqu'à juillet 1982. Il fut enfin doyen adjoint de juin 1980 à juillet 1982.

Il a obtenu des subventions de recherche du Comité du ministère fédéral du Travail et des universités, du ministère du Travail du Québec, du ministère de la Justice du Canada et, enfin, du Conseil canadien des relations du travail.

Il a joué un rôle déterminant lors de la construction du pavillon Fauteux. J'étais doyen à l'époque et Gaston DesCôteaux venait souvent me faire part de ses suggestions et du progrès des travaux. Il était coprésident du comité de la construction du pavillon Fauteux avec le professeur Albert Hubbard qui devait par la suite devenir doyen de la Section de *common law*. Gaston DesCôteaux, je puis en témoigner, consacra à

cette tâche beaucoup d'heures et beaucoup d'énergie. Il se sentait à l'aise dans ce genre de travail. Il se dépensa sans compter. La construction d'un tel édifice n'est pas une mince affaire. On lui doit, en partie, la conception de notre bibliothèque et du tribunal-école. Il alla visiter d'autres facultés de droit, consulta plusieurs architectes. On ne peut exagérer le sérieux et la détermination dont il témoigna à ce chapitre. Notre bibliothèque de droit est l'une des mieux conçues au Canada. Quant aux salles du tribunal-école, il suffit de remarquer qu'elles sont toujours occupées par nous ou par d'autres personnes pour conclure qu'elles ont été fort bien conceptualisées.

Gaston DesCôteaux fut membre de la Commission de revision des structures d'enseignement et de recherche de l'Université d'Ottawa, présidée par le doyen Carrier. Cette commission devait avoir une influence profonde sur la vie de l'université; ainsi, par exemple, le nombre des facultés fut notablement réduit. Par sa présence, son attitude, son travail, notre collègue sut faire reconnaître toute l'importance de la Faculté de droit, sa spécificité et le maintien essentiel de ses deux sections. Il laissa sans aucun doute son empreinte. Je me rappelle fort bien les débats qui ont eu cours au Sénat de l'université après le dépôt du rapport Carrier. On vit alors clairement le rôle que Gaston y avait joué.

Les fêtes du vingt-cinquième anniversaire de la faculté furent en grande partie organisées par notre collègue Gaston DesCôteaux.

Gaston DesCôteaux est l'auteur d'un très beau livre souvenir sur le vingt-cinquième anniversaire de notre faculté, publié par les Éditions de l'Université d'Ottawa en avril 1979. Gaston était de la race des pionniers. Ces gens ont des racines profondes et ne les oublient jamais. Patiemment, il recueillit pendant des mois et des mois les faits et gestes de la faculté; il en illustra les plus belles heures dans un ouvrage bien construit. On peut difficilement comprendre l'histoire de cette faculté sans avoir lu ce livre qui mérite une large diffusion.

Le six septembre 1984, Gaston DesCôteaux était atteint d'un anévrisme cérébral, en plein midi de sa vie d'universitaire, alors qu'il dispensait un cours. Le dimanche, neuf septembre 1984, son dernier souffle de vie s'échappait. Il n'avait pas cinquante ans. Son fils Jean-Gaston, médecin, l'accueillait à l'hôpital peu de temps après ce fatal incident. Nicole et Francis vinrent le rejoindre à son chevet. Ce décès prématuré frappa la faculté de stupeur.

Comme il se devait, Gaston eut des funérailles universitaires à la Cathédrale d'Ottawa. Les plus hautes autorités de l'université conduisirent le deuil, le Révérend Père Roger Guindon, ancien recteur, officiant, le recteur actuel, le docteur Antoine D'Iorio, les vice-recteurs, les docteurs Susan Trofimemkoff et Pierre Bourgault, les doyens Raymond Landry et Albert Hubbard et tous les collègues de la faculté. Gaston est inhumé à Aylmer, dans ce coin du Québec qu'il aimait bien.

Alors qu'il était professeur à la faculté, le professeur DesCôteaux avait décerné annuellement un prix d'excellence en droit du travail. Ce prix était remis à l'étudiant(e) de troisième année qui se classait premier(ère) en droit du travail sur l'ensemble du cours (obligatoire et optionnel). À son décès fut établi le Prix Gaston DesCôteaux. La famille, des parents, des amis et les collègues ont souscrit à ce fonds. Ce prix sera offert annuellement par la faculté en mémoire du professeur Gaston DesCôteaux.

Les promotions d'étudiants qui ont bénéficié de son enseignement pendant plus de deux décennies lui doivent beaucoup. Il ne part pas les mains vides. Gaston DesCôteaux était une âme sensible. Affable, dévoué, tout feu tout flamme, il était toujours sur le qui-vive. Son esprit était ouvert et constamment en éveil. Il s'interrogeait beaucoup. Il avait le sourire facile. C'est ainsi qu'on se souviendra de lui.